employés de bouchers qui, lorsqu'ils chargent leurs voitures, négligent de prendre les précautions les plus élémentaires ; ils entassent tant bien que mal les viandes dans leurs voitures, sans se préoccuper si les agneaux ou les veaux sont en-dessous de quartiers de boeufs et, par conséquence, ces viandes arrivent aux boucheries en mauvais état.

On passe ensuite aux affaires- nouvelles. Il est résolu d'écrire à la municipalité de De Lorimier, afin de savoir si elle ne construirait pas un abattoir pour l'usage des Bouchers.

M. Alfred Leduc n'est pas de cet avis, il constate que, dans le passé, un essai de cette nature n'a pas donné de résultats satisfaisants; si les bouchers croient qu'ils ont raison de se plaindre de MM. D. B. Martin Co., Ltd., pourquoi ne pas s'entendre avec la Montreal Stock Yard qui possède un abattoir bien agencé.

D'après M. Ed. Leduc, il est inutile de s'adresser à la municipalité de De Lorimier; que l'Association s'adresse tout simplement à la corporation de Montréal, afin que celle-ci cède à l'Association l'emplacement nécessaire pour la construction d'un Abattoir.

M. le Dr Lacombe, en sa qualité d'aviseur légal, est interrogé à ce sujet. Il dit que, sans avoir étudié cette question, il lui paraît de premier abord qu'en vue des contrats passés entre la ville de Montréal et les diverses compagnies qui ont fonctionné aux Abattoirs de l'Est, il ne croit pas que la ville pourrait autoriser dans ses limites, l'établissement d'un nouvel abattoir public.

Quant à l'établissement d'un abattoir à De Lorimier, tout dépend des règlements municipaux régissant cette ville.

En concluant, M. Lacombe trouve qu'il serait infiniment plus simple pour les bouchers, s'ils ont des sujets de plaintes, de faire respecter les fameux règlements 75 et 129.

Il est ensuite proposé que les arrangements pour faire le pique-nique annuel soient confés au Comité de Régie.

L'assemblée s'ajourne.

* * *

Nous constatons avec regret qu'il y a chez certains bouchers un sentiment d'animosité contre MM. D. B. Martin Co. Ltd., les propriétaires des Abattoirs de l'Est. Non seulement cette compagnie a déclaré maintes et maintes fois qu'elle ferait tout en son pouvoir pour donner satisfaction aux bouchers, mais en ces temps derniers, elle a prouvé son bon vouloir en réglant promptement des réclamations que certains bouchers avaient contre elle.

MM. D. B. Martin Co. Ltd. sont avant tout des hommes d'affaires et ils n'ignorent pas qu'ils ont tout intérêt à satisfaire leurs clients. Pour ces raisons, toutes les réclamations qui leur seront faites seront examinées avec soin.

De leur côté, les bouchers devraient procéder envers cette compagnie avec l'esprit de justice qui généralement les caractérise et ne pas s'imaginer que MM. D. B. Martin & Co. sont leurs ennemis naturels, comme certains d'entre eux paraissent le croire.

Nous n'avons pas mission de défendre cette compagnie, mais nous savons qu'elle est très désireuse de s'entendre avec l'Association des Bouchers aux intérêts de laquelle nous sommes tout dévoués. Nous avons l'honneur d'être son organe et nous sommes certains que les membres de cette Association et la Cie D. B. Martin pourraient facilement s'entendre et éviter bien des difficultés, s'ils se rencontraient et s'expliquaient ouvertement et franchement.

LA SITUATION DES BANQUES

Pendant le mois d'avril, la circulation des billets des banques a augmenté de $540,000, ce qui est peu; mais il faut observer que l'augmentation du mois précédent avait été sensible [$3,500,000]. Une partie de la circulation est, d'autre part rentrée avec les dépôts du public qui, comme nous ne le verrons plus bas, ont augmenté sensiblement.

Néanmoins, la circulation, en avril 1906, est en gain de près de huit millions sur celle d'avril 1905. Tous les ans, et pour chaque mois depuis quelques années, nous trouvons un nouveau gain dans le chiffre de la circulation, c'est-dire que, d'année en année, par suite du développement graduel de nos ressources, de notre commerce, de l'augmentation sans cesse croissante de la population, nos banques sont dans l'obligation d'émettre un plus fort montant de billets. Elles ont pour la plupart augmenté leur capital pour répondre aux nouveaux besoins et du train dont marche le progrès commercial du Canada on verra, comme en ces derniers temps, de nouvelles banques se fonder et les anciennes faire de nouveau appel à leurs actionnaires par de nouvelles émissions d'actions de capital.

Pour le moment il y a un écart plus que suffisant entre la circulation réelle et la circulation autorisée, mais la limite de la circulation permise serait facilement atteinte avec une forte récolte, comme nous l'avons déjà constaté, maintenant surtout que l'Ouest se peuple à grands pas.

Les dépôts du public ont augmenté au Canada pendant le mois d'avril de $1,627,000, pour les dépôts en comptes courants et de $6,080,000 pour les dépôts portant intérêt. En temps de morte-saison les bénéfices acquis ont peu d'emploi et vont constituer des réserves dans les banques en attendant que les fonds puissent en disposer d'une manière plus avantageuse.

Les dépôts reçus ailleurs qu'en Canada sont en diminution de $1,420,000.

Les prêts a demande sont en diminution de $670,000 pour ceux consentis au Canada et de $3,600,000 pour ceux consentis au dehors.

Les prêts et escomptes courants ont baissé de $3,500,000 environ pour ceux faits à l'étranger ; par contre les avances et escomptes au Canada ont augmenté de $11,650,000.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 mars et au 30 avril 1906:

PASSIF	31 mars 1906	30 avril 1906
Capital versé	$87,304,198	$89 331,549
Réserves	61,254,560	62,204,267
Circulation	$65,991,818	$66,530,677
Dépôts du Gouv. Fédéral.	2,597,837	3,055,374
Dépôts des gouvernements provinciaux	12,802,344	6,576,420
Dép. du public remb. à demande	152,520,394	157,147,012
Dép. du public remb. après avis	367,296,587	373,376,049
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada	44,777,840	43,355,332
Emprunts à d'autres banques en Canada	1,092,904	1,111,099
Dépôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada	4,796,469	4,622,502
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre	6,481,119	6,680,332
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger	2,109,992	1,932,848
Autre passif	15,228,957	17,312,442
	$675,696,341	$631,700,156
ACTIF		
Espèces	$20,329,036	$20,678,103
Billets fédéraux	35,916,888	36,689,185
Dépôts en garantie de circulation	3,435,334	3,460,334
Billets et chèques sur autres banques	20,732,891	29,215,530
Prêts à d'autres banques en Canada garantis	1,092,891	1,111,175
Dépôts et bal. dans d'autres banq. en Canada	6,621,636	6 903,597
Bal. dues par agences et autres banq. en Ang.	12,505,023	7,372,753
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étrang.	14,611,276	15,539,804
Obligations des gouvernements	9,043,708	8,995,994
Obligations des municipalités	20,098,288	20,311,040
Obligations actions et autres valeurs mobilières	40,601,025	39,597,302
Prêts à demande remb. en Canada	55,968,563	55,295,613
Prêts à demande remb. ailleurs	55,317,690	51,742,814
Prêts cour. en Canada	475,032,442	486 683,324
Prêts courants ailleurs	39,036,679	35,578,156
Prêts au Gouv. Fédéral	.....	.....
Prêts aux gouvernements provinciaux	1,080,172	1,731,531
Créances en souffrance	2,140,360	1,871,954
Immeubles	780,830	797,884
Hypothèques	479,604	481,168
Imm. occupés par banq.	12,076,541	12,127,466
Autre actif	9,283,681	8,011,959
	$836,184,154	$843,599,867

L'EMBARGO SUR LE BETAIL CANADIEN

Un câblogramme de Londres nous annonce que nous ne devons pas compter sur une mesure de justice que nous attendions du gouvernement anglais.

Un ministre, le Comte Carrington, a déclaré à la Chambre des Lords que le gouvernement n'avait pas l'intention de présenter un projet de loi qui vienne modifier pendant la présente session l'embargo imposé au bétail canadien, et que, de plus, il n'était pas possible qu'un projet de loi présenté par l'initiative privée puisse être davantage discuté. Reconnaissant combien sont considérables les intérêts en jeu, le gouvernement a cru qu'il valait mieux laisser l'opinion publique se former elle-même.